

Centre national des sports de la Défense École interarmées des sports Direction technique des sports militaires

Fontainebleau, le 29 Mai 2021 N° **860** /EMA/CNSD/EIS/DTSM/D2PSM/NP

NOTE D'ORGANISATION

OBJET : championnat de France militaire de cross-country 2021.

RÉFÉRENCES a) instruction n° 5705 DEF/SGA/DFP/SGA/DFP/M/4 du 25 avril 2002;

b) instruction n° 1700 DEF/DCSSA/AST/AS du 28 janvier 2002, modifiée

par l'arrêté n°419 DEF/DCSSA/PC/MA du 22 mai 2012;

c) directive n° 17615 du 23 décembre 2003;

d) lettre D-11-008039 DEF/EMA du 12 décembre 2011; e) lettre n° 419 DEF/DCSSA/PC/MA du 25 janvier 2013;

f) instruction n° 40908 DEF/EMA/PERF/BORG du 08 janvier 2016 ; g) note n°1581/DEF/EMA/CNSD/EIS/DCHN/NAT du 28 avril 2015 ;

h) note n°1229/DEF/EMA/CNSD/DTSM du 22 janvier 2021.

ANNEXES : Six.

Le commissaire aux sports militaires commandant le Centre national des sports de la Défense (CNSD) a confié l'organisation du championnat de France militaire de cross-country 2021 à l'École de Gendarmerie de Montluçon.

La Section Éducation aux Fondamentaux de l'Intervention (SEFI) de l'école assurera l'organisation technique de cette compétition qui se déroulera du mardi 28 au jeudi 30 septembre 2021, dans le département de l'Allier.

La présente note a pour but de définir les modalités pratiques du championnat.

Pour le commandant du CNSD et par délégation, le lieutenant colonel Emmanuel Varlet commandant l'école interarmées des sports

Camp Guynemer – Rue des Archives CS 90266 – 77305 Fontainebleau Cedex stephane.brissaud@intradef.gouv.fr Dossier suivi par: LTN Stéphane BRISSAUD

ANNEXE I

MODALITÉS D'ORGANISATION

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat de France militaire de cross-country sera organisé dans le département de l'Allier. L'accueil se fera à l'École de Gendarmerie de Montluçon (95 avenue Jules Guesde), le mardi 28 septembre à partir de 13h00.

2. CONCURRENTS ET ACCOMPAGNATEURS

La participation au championnat de France militaire est réservée aux seuls militaires d'active des trois Armées, de la Gendarmerie et des directions et services du ministère des Armées.

2.1. Sélection par Armées

Les états-majors des Armées, la direction générale de la Gendarmerie nationale et les directions des autres services du ministère des Armées adresseront par message, avant le mercredi 15 septembre 2021, dernier délai, la liste de leurs participants en respectant les quotas figurant en Annexe V à l'ADC Christophe SIMOND, conseiller technique militaire (CTM): christophe.simond@intradef.gouv.fr.

Ces listes pourront être complétées de personnels en « liste d'attente ».

Ces listes seront adressées sous format EXCEL selon le modèle présenté ci-dessous :

ARMEE	GRADE	NOM	PRENOM	AFFECTATION	CATEGORIE	EQ/IND
TERRE	SCH	DUPONT	JEAN	48 RT	MH1	IND

La diffusion vers les sélectionnés sera assurée par les conseillers techniques de chaque Armée et les points de contacts des directions et services.

2.2. Participation

Les participants (concurrents et accompagnateurs) devront effectuer leur inscription en ligne sur le site « engage-sport » avant le mercredi 15 septembre 2021, 23 H 59, conformément aux modalités d'inscription détaillées dans l'annexe IV.

L'organisateur n'acceptera aucune inscription de concurrent en dehors de cette procédure. Sous couvert du CNSD/DTSM, le CTM est seul habilité à soumettre à la décision du commissaire au sport militaire les inscriptions « hors procédure ».

IMPORTANT

Lors de sa présentation à l'accueil de la compétition chaque compétiteur devra obligatoirement être en possession de :

- sa carte d'identité militaire à jour ou carte professionnelle pour les gendarmes ;
- d'un document d'identité civil (CNI Passeport Permis de conduire) destiné à permettre l'identification du participant en cas de contrôle anti-dopage ;
- de sa carte Vitale.

Les documents suivants auront obligatoirement été téléchargés lors de la procédure d'inscription en ligne décrite en Annexe IV :

- document attestant de l'aptitude physique à participer à l'épreuve ;
- s'agissant d'une compétition militaire organisée dans le cadre d'une activité de service, le seul document valable est le certificat médico-administratif d'aptitude (modèle 620-4*1) précisant l'absence de contre-indication à la pratique de l'EPMS ou l'aptitude médicale au CCPM. Ce certificat remis à l'occasion de la visite médicale périodique (VMP), devra obligatoirement dater de moins deux ans à mois échu;
- charte du coureur engagement post COVID-19 rempli individuellement (annexe VI).

L'absence de ces deux documents ne permettra pas la validation de l'inscription faite en ligne.

Les cartes d'identité militaires ne seront restituées aux concurrents et accompagnateurs qu'à l'issue du pot de clôture.

3. SÉIOUR

3.1. Accueil

Un livret d'accueil sera téléchargeable sur le site d'inscription en ligne.

La section EPMS (SEFI) de l'école de Gendarmerie de Montluçon accueillera les compétiteurs sélectionnés et les accompagnateurs, le mardi 28 septembre 2021 à partir de 13h00, à l'espace détente du cercle-mixte de l'école.

Un accueil sera assuré en gare SNCF de Montluçon, le mardi 28 septembre, à partir de 13h00, en fonction des demandes exprimées lors de l'inscription en ligne.

Aucun accueil ne sera assuré pour le personnel arrivant en dehors de la date et horaire d'accueil en gare, celui-ci se rendra par ses propres moyens à l'école de Gendarmerie.

Tous les compétiteurs devront être présents le mardi 28 septembre 2021 avant 18h00.

La réunion technique se déroulera à l'espace détente du cercle-mixte de l'école le mardi 28 septembre 2021 à 18h00.

Elle sera présidée par l'adjudant Frédéric HERIGAULT, adjoint au référant national Cross-Country pour la Gendarmerie.

Les CTS et capitaines d'équipes devront impérativement y assister. Les concurrents prendront leurs informations auprès de leur responsable.

3.2. Hébergement – Restauration

Les compétiteurs, l'équipe d'organisation et les officiels seront logés en dur, à l'école (nuits du 28 et 29 septembre) à titre gratuit (matériels de couchage et le nécessaire de toilette à leur charge).

La répartition des logements est à la charge des organisateurs.

Les repas auront lieu au cercle mixte de l'école. Les repas à charge de l'organisation seront le repas du mardi soir, le petit déjeuner et le déjeuner du mercredi et le repas de clôture du mercredi soir.

Les autres repas et autres nuitées sont à la charge des participants.

3.3. Tenue

Pour la cérémonie de clôture, tous les participants seront en tenue militaire de cérémonie avec décorations (barrettes) et sans coiffe.

Pour toutes les Armées et la Gendarmerie nationale : pantalon ou jupe, chemisette.

Pour les invités, une tenue uniforme par délégation.

La présence à la cérémonie de clôture est obligatoire.

Le port du survêtement (même unité) lors de la cérémonie est strictement interdit. A l'exception de cette cérémonie, les participants seront autorisés à revêtir le survêtement de leur armée ou de leur unité d'appartenance.

Pour la tenue de compétition, les concurrents se conformeront au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

3.4. Retour vers les garnisons

Le retour vers les garnisons s'effectuera à l'issue du pot de clôture ou le lendemain en fonction des souhaits des participants.

3.5. Carburant

L'école de Gendarmerie n'est pas en mesure de proposer un complément en carburant, prévoir une carte essence.

3.6. Soutien médical

Le médecin-chef des services, commandant l'antenne médicale de Montluçon mettra en place le dispositif nécessaire pendant toute la durée de la compétition. Un dispositif de secours sera assuré sur la zone de course par la Protection civile de l'Allier.

3.7 Contrôle antidopage

Un contrôle antidopage peut avoir lieu de manière inopinée. La section EPMS de l'École de Gendarmerie de Montluçon assurera la mise à disposition d'infrastructure, de matériel et de personnel répondant aux exigences précisées dans la réglementation en vigueur.

4. ORGANISATION TECHNIQUE

4.1. Réglementation

Les épreuves seront organisées conformément au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme et suivant les prescriptions du règlement particulier du championnat de France militaire joint rappelé en annexe V.

4.2. Composition du jury technique

Afin de contrôler la régularité du championnat, un jury technique sera constitué comme suit :

- président : le Commissaire aux Sports Militaires ou son représentant ;
- l'adjudant-chef SIMOND, conseiller technique militaire;
- l'adjudant-chef ROUYER, chef de la cellule EPMS de l'école de Gendarmerie de Montluçon;
- l'adjudant-chef HERIGAULT, responsable technique de l'organisation;
- un athlète tiré au sort.

5. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les frais de déplacement de l'ensemble des participants sur les trajets garnison/MONTLUCON aller et retour, demeurent à la charge des Armées ou des corps d'appartenance.

Le reste du financement est à la charge du CNSD sur la base du budget prévisionnel détaillé et des devis transmis par l'organisateur et validés par la DTSM. L'ensemble des devis ne devra

pas excéder l'enveloppe accordée par le CNSD pour l'organisation du CFM.

Si les frais d'hébergement et de restauration des concurrents sont pris en compte par l'organisation, ceux des autres personnels (accompagnateurs, conducteurs, ...) sont à la charge de leurs unités respectives.

De manière générale, tout en garantissant la qualité de l'organisation, le souci de réduction des coûts doit être systématique.

6. CLASSEMENTS - RÉCOMPENSES

Voir le règlement en annexe V.

7. RÉSULTATS

Le chronométrage sera assuré par les moniteurs EPMS de la SEFI de l'école de Gendarmerie de Montluçon (Matériel IPPICO)

A l'issue du championnat, les résultats détaillés seront remis à toutes les unités présentes ainsi qu'au représentant de la DTSM.

Ils seront également transmis le jour même par messagerie aux adresses suivantes :

communication@spmts.defense.gouv.fr

sportsdefensecom@gmail.com

nicolas.ferre@intradef.gouv.fr

stephane.brissaud@intradef.gouv.fr

La cellule COM du CNSD se chargera de la mise en ligne des résultats sur le site Intradef (www.cnsd.defense.gouv.fr) et sur la page Facebook du CNSD.

8. COUVERTURE PHOTO-VIDEO

La couverture photo-vidéo sera assurée par la cellule audiovisuelle de l'École de Gendarmerie.

9. COMPTE RENDU

Il est demandé à l'organisateur de bien vouloir adresser au CBA Nicolas FERRE ainsi qu'au LTN Stéphane BRISSAUD un compte-rendu sur le déroulement de la compétition auquel seront joints les résultats détaillés et le bilan financier (<u>nicolas.ferre@intradef.gouv.fr</u>; stephane.brissaud@intradef.gouv.fr).

ANNEXE II

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT de FRANCE MILITAIRE

Mardi 28 septembre

A partir de 13h00 : accueil des participants en gare de Montluçon et à l'espace-détente du

cercle mixte de l'école de Gendarmerie;

15h00 – 17h00 : ouverture des circuits du CFM;

18h00 : réunion technique;

19h30 : repas au cercle mixte de l'école.

Mercredi 29 septembre

Petit déjeuner : les horaires seront affichés au niveau des formalités administratives ;

08h00 : course Masters; 09h00 : course Féminines; 10h00 : cross Court; 11h00 : cross Long;

12h00 : déjeuner au cercle mixte de l'école ;

17h00 : cérémonie de clôture ;

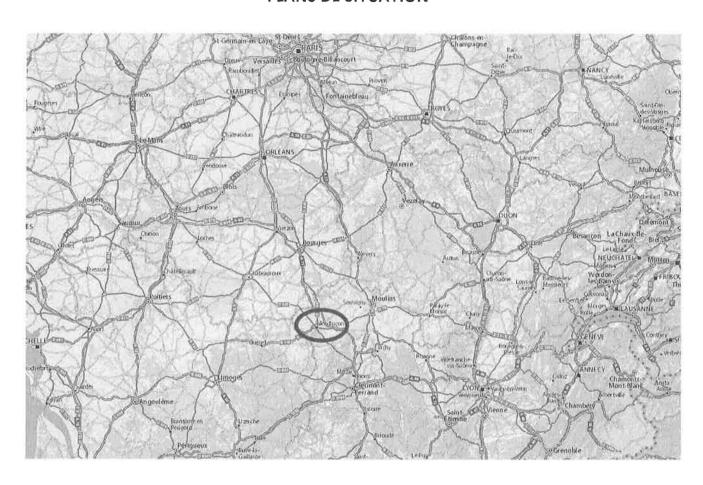
18h30 : pot de clôture à l'espace détente. Les horaires des courses sont susceptibles d'être modifiés.

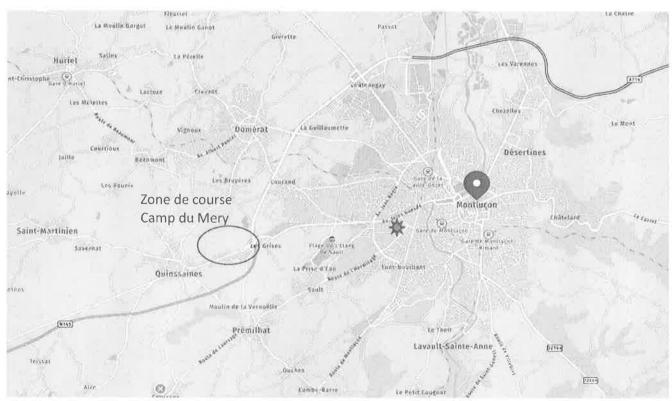
Jeudi 30 septembre

Retour garnison : à charge des unités, navette gare en fonction des demandes effectuées.

ANNEXE III

PLANS DE SITUATION





ANNEXE IV

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE RESERVATION

Afin d'accueillir au mieux les concurrents et leurs accompagnateurs, les différentes réservations et inscriptions se feront uniquement par voie électronique sur le site « www.engage-sport.com/cfm-cross-2021».

Il est obligatoire de fournir une adresse mail et un numéro de téléphone personnels pour faciliter les échanges concernant la validation de l'inscription.

Les participants (concurrents et accompagnateurs) devront effectuer leur inscription en ligne sur le site avant le mercredi 15 septembre 2021, 23h59.

Lors de l'inscription, les participants devront obligatoirement transférer vers le site leur justificatif d'aptitude médicale (CMA uniquement) ainsi que la fiche COVID qui figure en annexe VI.

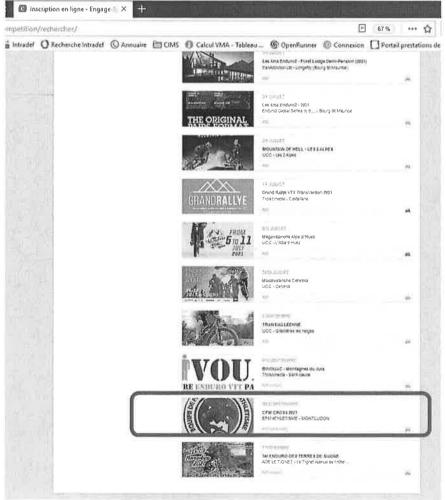
L'absence ou la non-conformité de ces documents ne permettra pas la validation de la procédure d'inscription faite en ligne.

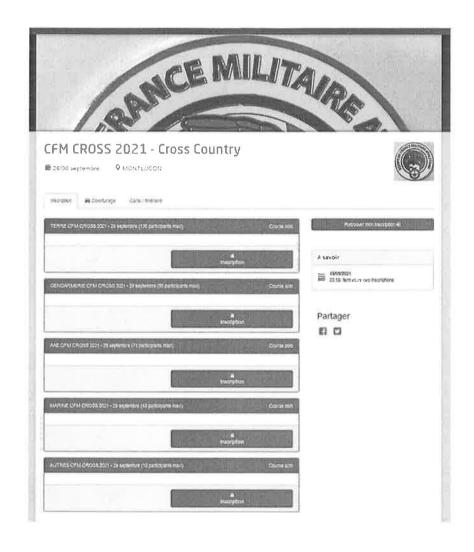
Les participants inscrits s'engagent à participer sous le couvert de l'autorité militaire dont ils dépendent.

Les personnels des unités soumises à la protection des identités appliqueront les règles en vigueur et prendront contact avec le CTM (<u>christophe.simond@intradef.gouv.fr</u>) [Arrêté relatif au respect de l'anonymat de militaires et de personnels civils du ministère de la défense du 7 avril 2011].









Les codes permettant d'effectuer l'inscription seront fournis aux participants par les CTS d'Armées responsables de la sélection de leurs personnels.

Terre:

ADC Johan LATRUWE

johan.latruwe@intradef.gouv.fr

Gendarmerie:

LCL Eric MONTI

eric-a.monti@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Air:

ADC Thierry GUIBAULT

thierry.guibault@intradef.gouv.fr

Marine:

MT Nicolas BAUDRY

nicolas1.baudry@intradef.gouv.fr

Les candidats des directions et services du ministère des Armées prendront directement contact avec le CTM (christophe.simond@intradef.gouv.fr) pour obtenir leurs codes d'inscription.

Cas particulier des accompagnateurs :

Le site étant conçu pour obliger les participants à justifier de leur aptitude médicale en téléchargeant un certificat médical, les accompagnateurs devront télécharger un document vierge lors de cette étape de la procédure.

ANNEXE V

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MILITAIRE DE CROSS COUNTRY 2021

1. GÉNÉRALITÉS

Le championnat de France militaire de cross-country comprend 4 épreuves :

- seniors masculins cross court (- 40 ans, nées en 1982 et après) : 4 à 5 km;
- seniors masculins cross long (- 40 ans, nées en 1982 et après) : 8 à 10 km ;
- master 1 masculins (40/49 ans, nés de 1981 à 1972) et masters 2 masculins (50/59 ans, nés en 1971 et avant) : 8 à 10 km ;
- seniors féminins (- 40 ans, nées en 1982 et avant) et mastères féminins 40 ans et plus, nées en 1981 et avant) : 8 à 10 km.

L'âge pris en compte est celui atteint dans l'année du championnat.

2. PARTICIPATION

Seuls sont autorisés à participer les personnels d'active et de réserve de la Gendarmerie, des trois Armées et des directions et services du ministère des Armées, à l'exception des réservistes servant au CNSD comme athlètes de haut niveau et dans la limitation de 1 réserviste par équipe d'unité.

La chaîne administrative d'accueil donnera lieu à un contrôle des identités des participants.

Une pièce d'identité (civile ou militaire) sera conservée par les organisateurs pendant toute la durée de la compétition et rendue à l'issue de la cérémonie de clôture.

Les participants devront détenir un deuxième document d'identité (CNI – PASSEPORT- Permis de conduire) afin de pouvoir justifier leur identité en cas de contrôle anti-dopage.

2.1. Sélection

La sélection est effectuée par chaque état-major d'Armée, la direction de la Gendarmerie nationale et les directions des autres services en fonction des places attribuées par la DTSM du CNSD, comme indiqué dans le tableau ci-après.

					T	ERRE	GEN	IDARMERIE		AIR	M	1ARINE	Autres
Féminine s	80	Séniores	64	Eq.	12	3 équipes de 4	12	3 équipes de 4	12	3 équipes de 4	8	2 équipes de 4	
	•			Indiv.	6		8		2		3		1
		Mastères	16	Indiv.	5		5		2		3		1
Masters 89	89	M1	73	Eq.	12	3 équipes de 4	12	3 équipes de 4	12	3 équipes de 4	8	2 équipes de 4	
				Indiv.	16		6		3		3		1
		M2	16	Indiv.	6		4		2		3		1
Séniors		Court 79	79	Eq.	20	5 équipes de 4	12	3 équipes de 4	12	4 équipes de 4	8	2 équipes de 4	
	191			Indiv.	13		6		5		2		1
		Long 112	112	Eq.	30	6 équipes de 5	15	3 équipes de 5	15	3équipes de 5	5	1 équipe de 5	
				Indiv.	16		15		6		5		5
Totaux	360		360		135		95		71		48		10

Les personnels appartenant à la chaîne soutien pourront participer dans les quotas attribués à leur armée d'origine ou dans les quotas définis pour les autres organismes en adressant leurs demandes d'inscription à l'ADC Christophe SIMOND, conseiller technique militaire qui validera leur participation sous couvert du CNSD/DTSM.

Les personnels « autres organismes » s'inscriront directement auprès de l'ADC Christophe SIMOND, conseiller technique militaire qui validera leur participation sous couvert du CNSD/DTSM.

Ces modalités spécifiques nécessitent néanmoins une inscription sur le site « engage-sport » (Annexe IV).

2.1.1. Ajustement des sélections

Les trois Armées et la Gendarmerie nationale peuvent, sans dépasser les quotas globaux qui leur sont attribués, ajuster leur sélection dans chaque catégorie (ex : des places attribuées dans la catégorie sénior hommes peuvent être redistribuées dans une autre catégorie). De la même manière, elles peuvent décider de ne pas sélectionner le nombre d'équipes prévues par les quotas. Dans ce cas les places ainsi libérées peuvent être reportées sur le nombre d'individuels à sélectionner.

Les trois Armées et la Gendarmerie nationale constitueront une « liste complémentaire » destinée à pallier les défections. Ces remplacements se feront dans un premier temps Armée par Armée, puis au bénéfice du restant de la liste complémentaire.

2.1.2. Participation du corps organisateur

Si l'unité organisatrice n'a pas normalement gagné sa sélection au cours des étapes intermédiaires (nationaux d'Armées ou régionaux), elle peut, hors quotas, présenter au championnat de France militaire :

- 1 équipe de cross long;
- 1 équipe de cross court ;
- 1 équipe féminine;
- 1 équipe de masters hommes.

Seuls les individuels devront avoir obtenu normalement leur sélection pour être autorisés à participer.

2.1.3. Participation individuelle

Chaque coureur ne peut participer à plus d'une course pendant le même championnat. En particulier, il est interdit de doubler « cross court » et « cross long ».

Les cinq premiers coureurs classés dans chacune des catégories des championnats de France militaires de cross-country de l'année précédente pourront être sélectionnés directement sans être obligés de participer aux courses de sélection d'Armées. Ils seront inclus dans les quotas définis pour chaque Armée et la Gendarmerie nationale.

2.1.4. Participation par équipes

Une formation ne peut présenter qu'une équipe par catégorie et par course.

Les équipes sont composées de la manière suivante :

- cross long seniors masculins : équipe de 5 athlètes au maximum, classement sur les 4 premiers ;
- cross court seniors masculins : équipe de 4 athlètes au maximum, classement sur les 3 premiers;
- cross féminines : équipe de 4 athlètes au maximum, classement sur les 3 premières ;
- cross masters masculins : équipe de 4 athlètes au maximum, classement sur les 3 premiers.

Aucune équipe ne pourra comporter plus d'un réserviste. Les réservistes athlètes de haut niveau du CNSD ne sont pas autorisés à participer.

Les formations peuvent changer la composition d'une équipe jusqu'à la réunion technique (délai ultime) sous réserve de présenter aux organisateurs l'ensemble des documents administratifs obligatoires.

A cet effet, chaque responsable d'équipe a la responsabilité de vérifier les renseignements (grade, nom, prénom, catégorie, course, équipe ou individuel) qui figurent sur le document récapitulatif qui lui sera remis lors de la chaîne de récupération des dossards.

Tous les changements devront être signalés sur ce document unique signé qui sera conservé par l'organisateur et fera foi pour toute réclamation.

Cette procédure est également valable pour les participants individuels.

Pour la Gendarmerie nationale, les équipes pourront être composées par du personnel appartenant à la même région de Gendarmerie.

Pour la Marine nationale, les équipes pourront être composées par du personnel appartenant au même arrondissement maritime.

3. CATEGORIES

3.1. Masculins

3 courses sont organisées :

- cross Court;
- cross Long;
- cross Masters.

Le nombre limité de Masters 2 ne justifie pas l'organisation d'une course unique. De ce fait les masters 1 et 2 participeront à la même course.

L'organisateur s'assurera de la présence de signes distinctifs pour favoriser le travail de l'animateur, mais également la reconnaissance des coureurs M1 et M2 entre eux pendant la course (dossard dans le dos avec inscription M2 par exemple ou dossards de couleurs différentes).

Le classement par équipe pourra prendre en compte le résultat de coureurs M1 et/ou M2 d'une même unité sans que cela ne les empêche de concourir à titre individuel dans leur catégorie.

Les équipes d'unité engagés sur les épreuves de cross court et cross long peuvent comprendre des coureurs dont l'année de naissance les aurait placés dans les catégories M1 ou M2. Cette participation résultant d'un choix sportif de l'unité les coureurs concernés ne feront pas l'objet d'un classement spécifique propre à leur année de naissance.

3.2. Féminines

Une seule course féminine sera proposée.

Le nombre limité de concurrentes de la catégorie mastères ne justifie pas une course unique. De ce fait, les seniors et les mastères courront sur le même parcours.

L'organisateur s'assurera de la présence de signes distinctifs pour favoriser le travail de l'animateur, mais également la reconnaissance des coureuses séniores et mastères entre elles pendant la course (dossard dans le dos avec inscription MF par exemple).

Le classement par équipe pourra prendre en compte le résultat de coureuses seniors et/ou mastères d'une même unité sans que cela ne les empêche de concourir à titre individuel dans leur catégorie.

4. DISPOSITIONS TECHNIQUES

Les épreuves se déroulent conformément à la réglementation de la fédération française d'athlétisme en ce qui concerne :

- le tracé :
- le terrain;
- les contrôles;
- les aires de départ et d'arrivée;
- le classement.

Les résultats officialisés par le jury technique feront l'objet d'un affichage mentionnant l'heure d'affichage. Ils seront alors soumis au délai d'appel réglementaire de 30 minutes.

5. CLASSEMENT

5.1. Classements individuels

Il sera établi les 6 classements individuels suivants :

- cross long « seniors masculins »;
- cross court « seniors masculins » ;
- séniores féminines;
- mastères féminines :
- masters 1 masculins;
- masters 2 masculins.

5.2. Classements par équipes

Il sera établi les 4 classements par équipe suivants :

- cross long : addition des places des 4 meilleurs athlètes d'une même unité (équipe de 5 maximum inscrite au départ);
- cross court : addition des places des 3 meilleurs athlètes d'une même unité (équipe de 4 maximum inscrite au départ);
- cross féminins : addition des places des 3 meilleures athlètes d'une même unité (équipe de 4 maximum inscrite au départ) ;
- cross masters masculins : addition des places des 3 meilleurs athlètes d'une même unité (équipe de 4 maximum inscrite au départ).

Les classements sont effectués au plus petit nombre de points obtenus en additionnant les places des athlètes classés dans chaque équipe.

En cas d'égalité de points, les équipes d'unité sont départagées par la meilleur place obtenue par le dernier coureur entrant dans le classement.

Exemple:

EQUIPE A		EQUIPE B		
Coureur 1	2	Coureur 1	5	
Coureur 2	13	Coureur 2	11	
Coureur 3	18	Coureur 3	17	
Coureur 4 Ne compte pas pour classement	20	Coureur 4 Ne compte pas pour classement	21	
TOTAL	33	TOTAL	33	

A égalité de points, l'équipe B est classée devant l'équipe A car son coureur 3 (17ème) est classé devant le coureur 3 de l'équipe A (18ème)

6. SÉLECTIONS À UN CHAMPIONNAT INTERNATIONAL MILITAIRE

Les champions de France militaire 2021 cross féminin, cross court et cross long obtiennent leur qualification en Equipe de France Militaire pour le championnat du monde militaire de cross organisé à l'occasion des Jeux Mondiaux Militaires d'Hiver en Allemagne en mars 2022. Cette qualification sera validée par l'encadrement de l'EFM selon l'état de forme des intéressés au moment du championnat du monde concerné.

La liste de l'ensemble des athlètes susceptibles d'être retenus sera présentée au Commissaire au Sport Militaire par le conseiller technique militaire d'athlétisme. Cette sélection fera l'objet d'un message adressé aux états-majors d'Armées, à la direction de la Gendarmerie nationale et aux autres directions des Armées.

7. RÉCOMPENSES

7.1. Classements individuels

Une médaille (or, argent et bronze) aux trois premiers des catégories (médailles fournies par le CNSD/DTSM) :

- cross long « seniors masculins »;
- cross court « seniors masculins » ;
- seniors féminins;
- masters 1 masculins;
- masters féminins;
- masters 2 masculins.

7.2. Classements par équipes

7.2.1. Cross long

- équipe 1^{ère} : 1 médaille d'or par équipier (5 à charge CNSD/DTSM), 1 coupe (à charge de l'organisateur);
- équipe 2^e : 1 médaille d'argent par équipier (5 à charge CNSD/DTSM) ;
- équipe 3^e : 1 médaille de bronze par équipier (5 à charge CNSD/DTSM).

7.2.2. Cross court

- équipe 1^{ère} : 1 médaille d'or par équipier (4 à charge CNSD/DTSM), 1 coupe (à charge de l'organisateur) ;
- équipe 2^e : 1 médaille d'argent par équipier (4 à charge CNSD/DTSM);
- équipe 3^e : 1 médaille de bronze par équipier (4 à charge CNSD/DTSM).

7.2.3. Cross féminins

- équipe 1^{ère} : 1 médaille d'or par équipière (4 à charge CNSD/DTSM), 1 coupe (à charge de l'organisateur) ;
- équipe 2e : 1 médaille d'argent par équipière (4 à charge CNSD/DTSM) ;
- équipe 3° : 1 médaille de bronze par équipière (4 à charge CNSD/DTSM).

7.2.4. Cross masters masculins

- équipe 1^{ère} : 1 médaille d'or par équipier (4 à charge CNSD/DTSM), 1 coupe (à charge de l'organisateur) ;
- équipe 2° : 1 médaille d'argent par équipier (4 à charge CNSD/DTSM);
 équipe 3° : 1 médaille de bronze par équipier (4 à charge CNSD/DTSM).

L'organisateur du CFM peut à sa charge distribuer des récompenses (coupes) aux équipes classées 2° et 3°.

ANNEXE VI

CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement « Championnat de France Militaire de cross-country 2021 », je m'engage à :

1/ respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique);

2/ respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie ;
- ne pas cracher au sol;
- me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle;
- ne pas jeter de déchets sur la voie publique;
- respecter et laisser les lieux publics propres;
- être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet ...).

3/ ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants;

4/ comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous;

5/ accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte);

6/ si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude;

7/ ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours ;

8/ faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

Nom, prénom Date et Signature

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE : - EMA/SCEM PERF; - DPMM (CPM/Section EPMS); - DRHAA/SDEF; - DRHAT TOURS; - DGGN/POLE RH FORM; - DCSSA; - DGA; - DCSID; - DSEO; - DCSCA; - SGA; - CICOS;

COPIES

- monsieur le commissaire aux sports militaires
- DICoD;

- DMD.

- monsieur le conseiller technique militaire de cross-country auprès du CNSD;
- Ecole de Gendarmerie de Monluçon;
- CNSD/EIS/DTSM/D2PSM;
- CNSD/COM;
- CNSD/EIS/DTSM/Finances;
- chrono.